

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 002-443/14/CC

■ Approbation de la création et l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un parking relais provisoire sur le site Montfuron à Marseille (9ème arrondissement).

DIFRA 14/11946/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM) n'utilise plus depuis plusieurs mois, la parcelle de terrain cadastrée A n°55, mise à disposition par la Ville de Marseille à usage d'héliport. Ce site se situe le long du boulevard Schlœsing à proximité immédiate de la station de métro Sainte-Marguerite/Dromel et du stade Vélodrome.

Un pôle d'échanges et un parking sont prévus dans le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole et au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille. Dans la perspective d'un prolongement du tramway vers le Sud, le terrain se situe en effet dans un secteur stratégique en matière de déplacements, puisqu'à la croisée de plusieurs modes lourds de transports en commun.

La proximité de grands équipements (palais des sports, stade Vélodrome) et l'organisation de grandes manifestations (foire de Marseille, Mondial de la Pétanque,...) accentuent dès à présent les besoins de stationnement dans ce secteur. C'est pourquoi, sans attendre la réalisation des ouvrages définitifs liés au prolongement du tramway, il est envisagé l'aménagement d'un parking relais provisoire sur ce site. Les études techniques actuellement en cours permettent d'arrêter la capacité du parking à environ 370 places. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement.

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2014, il convient de créer et d'affecter sur le budget annexe transport une autorisation de programme pour un montant de 900 000 euros HT, afin de procéder à la réalisation des travaux.

En contrepartie de la création de cette nouvelle opération, dans un souci de respect de l'équilibre budgétaire, l'opération d'investissement n°2006/00144 inscrite sur le budget principal, relative à la création de parkings sur Marseille, sera diminuée de 1 080 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTM 008-210/14/CC approuvant le principe d'aménagement d'un parking relais provisoire.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Octobre 2014

Considérant

- Qu'il convient de financer les travaux relatifs à l'aménagement d'un parking provisoire sur le site de Montfuron à Marseille (9^{ème} arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'aménagement d'un parking provisoire sur le site de Montfuron à Marseille (9^{ème} arrondissement) pour un montant de 900 000 euros HT.

Article 2 :

Est approuvée la diminution de 1 080 000 euros TTC de l'autorisation de programme relative à la création de parkings sur Marseille.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter les participations financières de la Région, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la Ville de Marseille au taux le plus élevé possible.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 et suivant de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Nature : 2313 – Sous-Politique : C350 – Budget annexe Transport – DIFRA 14/10.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

- 2014 : 450 000
- 2015 : 450 000

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER